

CONVENTION DE PARTENARIAT
Pour les formations doctorales adossées
à des entités de recherche extérieures à l'établissement

Entre

L'établissement Universitaire et de recherche
Université de Relizane

L'établissement Universitaire et de recherche
Centre Universitaire Maghnia

Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. Bahri Ahmed

Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. NAOUM Morad

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat visant la mutualisation des moyens par l'adossement des formations doctorales à des entités de recherche extérieures à l'établissement habilité à dispenser une formation doctorale

Elle concerne les établissements universitaires algériens ci-après:

1. L'établissement Universitaire et de recherche **Université de Relizane**
2. L'établissement Universitaire et de recherche **Centre Universitaire Maghnia**

**LES RECTEURS DECLARENT PAR LA PRESENTE CONVENTION QUE LEURS
ETABLISSEMENTS**

- Ont un intérêt commun dans les domaines pédagogique et scientifique, notamment la formation doctorale de 3^{ème} cycle ;
- Souhaitent renforcer les échanges entre leurs établissements ;
- Ont vocation, de par leurs missions et objectifs, à ouvrir des voies de communication qui permettent l'échange de connaissances scientifiques ;
- Veillent à ce que les enseignants & les doctorants bénéficient des possibilités d'échanges de connaissances et d'expériences qu'offre la collaboration entre leurs établissements.
- Estiment qu'il est important de développer des liens universitaires forts afin de fédérer les moyens humains et matériels qui permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de

Fait en deux. Exemplaires originaux pour approbation à

L'établissement Universitaire et de recherche
Université de Relizane

L'établissement Universitaire et de recherche
Centre Universitaire Maghnia

Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. Bahri Ahmed

Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. NAOUM Morad

